

## **Conseil municipal du 11 octobre 2017**

### **Compte-rendu de séance**

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (13) : Mme VEYSSY, Maire ; MM BOUSSANGE, LAUGAA, DUDREUIL ; Mmes DELDEVERT, VIDAL, POTTIER, DANAY, PARRA ; MM DUTARTRE, LATOUCHE, CORFMAT, ROUX

Pouvoirs (4) : Mme HELIE à Mr DUTARTRE, Mr HARRIBEY à Mr BOUSSANGE ; Mme DARRIET à Mme DANAY ; Mme VRECH à Mr LAUGAA

Absents (2) : Mr AUBY, Mr POIRIER

Secrétaire de séance : Mme DANAY

### **I / Approbation du compte-rendu 7 septembre 2017**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II / Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

Madame le Maire explique au Conseil que le règlement intérieur adopté en séance du 10 avril 2014, prévoyait notamment l'organisation des 7 commissions municipales suivantes :

- ↵ Affaires générales/ Développement économique
- ↵ Voirie/ Travaux Publics/Patrimoine communal/Urbanisme
- ↵ Réseaux/Energies /Prévention et gestion risques naturels/Protection des biens et des personnes
- ↵ Enfance/Jeunesse/Education/Culture/Animation
- ↵ Environnement/Espaces naturels
- ↵ Relations aux habitants/Citoyenneté/Dynamique associative et sportive
- ↵ Solidarité

Il est proposé aujourd'hui au Conseil de réajuster ces commissions et de répartir les thématiques comme suit :

- ↵ Affaires générales/Dynamiques associatives, sportives et culturelles
- ↵ Voirie/ Travaux Publics/Patrimoine communal /Réseaux
- ↵ Affaires scolaires
- ↵ Environnement/Espaces naturels

- ↔ Animation / Communication
- ↔ Solidarité/Santé
- ↔ Urbanisme et Habitat

La délibération n°46-2017 est adoptée à l'unanimité

### **III / Demande d'attribution d'abribus au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**

Madame le Maire explique au Conseil que dans le « cadre de la sécurisation de l'avenue de Lignan (RD 115<sup>E9</sup>), au lieu-dit « Chabrot », il est envisagé d'installer un abribus pour améliorer les conditions de sécurité et de confort des écoliers qui utilisent la ligne de bus desservant le collège de Latresne. Or, cette installation est du ressort du Conseil Régional, nouvellement compétent en matière de transport scolaire.

Le coût pour la commune serait de l'ordre de 400 € environ.

Il est donc proposé au Conseil de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'installation d'un abribus au lieu-dit « Chabrot », avenue de Lignan (RD 115<sup>E9</sup>)

**La délibération n°47-2017 est adoptée à l'unanimité**

### **IV/ Révision du PLU : création d'une commission extra-municipale**

Madame le Maire explique que le conseil municipal peut créer des commissions consultatives sur toute question d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, pour une durée n'excédant par celle du mandat municipal en cours.

Dans le cadre de la révision du PLU il est proposé au Conseil de créer une commission extra-municipale, dont l'objectif sera la réflexion de l'aménagement du centre-bourg, selon la composition suivante :

Collège associations	2 membres
Collège ACCAV	2 membres
Collège ADAPT	1 membre
Collège citoyens	2 membres
Collège ateliers participatifs	2 membres
Collège élus	2 membres issus de la commission urbanisme

La commission extra-municipale est présidée de droit par le Maire, et vice-présidée par l'adjoint en charge de l'urbanisme

Pour le collège « citoyens », les candidatures devront être déposées en Mairie et seront examinées par la commission urbanisme municipale.

**La délibération n°48-2017 est adoptée à l'unanimité**

### **VI/ Ressources humaines : avancements de grade**

Suite à la commission administrative paritaire du 27 septembre 2017, il est proposé au Conseil de créer les 4 postes suivants

- *Agent de maîtrise principal* : temps complet (services techniques)
- *Adjoint administratifs principal 1<sup>ère</sup> classe* : temps complet (services administratifs)
- *Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe* : temps complet (services techniques)
- *ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe* : temps complet (services scolaires)

A l'unanimité, le Conseil valide la création des postes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*